



**Réunion du Conseil exécutif national
Le vendredi 27 mai 2022
Par vidéoconférence Zoom**

PROCÈS-VERBAL

En personne : C. Awada (*président par intérim*), R. Kossick, C. Lonmo, A. Picotte, E. Tremblay

Par Zoom : J. Brulotte, H. Delnick, M. Collins, S. Harquail, J. King, J. Lafontaine, P. Makrodimitris, K. Mansfield, A. Nemec, C. Pageau, M. English, G. Kopytko (*à partir de 13 h*), S. Rehman, A. Trau

Membres du personnel : J. Courty, A. Lizotte, S. Salter, K. Thériault, J. George et J. Ouellette

Absents : A. Butler, S. Crawford, P. Ives, D. Monafu, A. Okladov et G. Phillips

Observateurs : L. Gillis, A. Yeo, H. Hassan

1. Ouverture de la séance

Le président par intérim, C. Awada, déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 04 et confirme que le quorum est atteint. On souhaite la bienvenue aux représentants de la section locale 514 qui participent à la réunion à titre d'observateurs.

**À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. George est désignée comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel.*

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est demandé d'ajouter une résolution pour l'approbation des membres du Comité de vérification au point 6.2. En outre, il est convenu de reporter le point 5c « Remboursement des frais de déplacement » à la réunion du CEN de juin, après le retour du président.

Résolution visant à adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Proposée par : C. Lonmo
Appuyée par : A. Picotte
Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

1.2 Examen et adoption du procès-verbal de la portion publique de la réunion du CEN (29 avril 2022)

Résolution visant à adopter le procès-verbal de la réunion du CEN du 29 avril 2022 sans modification.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : R. Kossick

Discussion : Au point 3.5, l'épellation de « Rachel Arie-Jouglard » sera corrigée. Comme la version mise à jour du procès-verbal a été envoyée la veille, une demande est présentée pour reporter l'approbation du procès-verbal à la prochaine réunion.

Contre : (1) Abstentions (2)

Résolution reportée

2. Mises à jour des comités

2.1 Comité des finances : Les états financiers pour les mois de mars et avril ont été examinés par le Comité des finances et adoptés à l'unanimité. La modification de la période de l'exercice financier pour qu'elle corresponde à celle de l'année civile a récemment été approuvée par le CEN. La question est maintenant entre les mains du Comité des statuts et règlements pour mise en œuvre. Les budgets des exercices 2022-2023 et 2023-2024 ont été approuvés lors de la réunion spéciale du CEN tenue le 13 mai. Le Comité des finances demandera que soit convoquée une assemblée extraordinaire des membres au mois de juin pour la ratification du budget par l'ensemble des membres.

À titre informatif, il est demandé de distribuer les états financiers sur une base mensuelle au CEN. Ils seront distribués à tous les membres du CEN une fois que le Comité des finances les aura approuvés. En réponse à une demande, il est confirmé que les discussions concernant le Fonds de défense auront lieu lors de la réunion du CEN de juin. Il a également été confirmé que seul un vote des membres était nécessaire pour approuver le budget, plutôt que de tenir une réunion spéciale des membres.

2.2 Comité des statuts et règlements : Les discussions lors de la dernière réunion du Comité des statuts et règlements (CSR) se sont concentrées sur la modification de la période de l'exercice financier récemment approuvée en vue de recenser les articles des statuts qui doivent être modifiés. Le processus de modification des statuts pour la modification de la période de l'exercice financier est réitéré : après une révision complète par le CSR, le CEN devra donner son approbation finale, puis les membres devront voter la ratification après l'assemblée générale annuelle nationale en novembre. En outre, le CSR a discuté du règlement 5 et s'est penché sur les approches plus informelles pour régler les différends plutôt que d'avoir recours à des mesures disciplinaires. Il a aussi été question du

règlement 14 en ce qui concerne la participation aux réunions, l'autorité des présidents de comités et les mesures à prendre en cas d'absences répétées. Les commentaires supplémentaires peuvent être envoyés à l'attention de J. Courty.

2.3 Sous-comité des ressources humaines : Le Sous-comité des ressources humaines s'est réuni le 25 mai et a fait le point sur l'avancement et les prochaines étapes des initiatives de dotation en personnel, de l'examen organisationnel de l'équipe des Relations de travail, ainsi que du prochain contrat du président. Le Sous-comité des ressources humaines a été informé qu'un examen organisationnel de la section des Communications, effectué par M. T. Robinson, est en cours.

2.4 Sous-comité de perturbation et transformation numériques : Rien à signaler, car aucune réunion n'a eu lieu ce mois-ci.

2.5 Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion : Le coprésident J. Lafontaine reconnaît que les activités ont lieu sur le territoire traditionnel non cédé des Algonquins-Anishinabeg. Le Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion s'est réuni le 5 mai pour examiner où en sont les mesures de suivi qui ont été établies et faire le point concernant les travaux sur le premier élément du plan du Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Après le lancement de l'appel aux volontaires, 18 personnes ont manifesté leur intérêt et une liste de critères de sélection pour la participation aux réunions a été élaborée en conséquence. L'équipe des Communications a fourni une mise à jour au Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion sur les lettres envoyées aux groupes en quête d'équité. La prochaine réunion du Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion est prévue le 2 juin.

2.6 Sous-comité sur les votes : Rien à signaler, car les discussions sur la réforme électorale sont prévues plus loin dans l'ordre du jour.

2.7 Sous-comité de défense des emplois et des avantages : L'appel aux volontaires a été lancé aux membres. Une réunion sera bientôt organisée pour élire un président.

En réponse à la question au sujet de l'état du Comité de gouvernance, il est indiqué que les réunions sont organisées de façon ponctuelle et selon les besoins lorsque des problèmes surviennent.

3. Rapports

3.1 Rapport du président : En l'absence du président, ce point est reporté à la réunion du CEN de juin.

3.2 Rapport du DG : La version finale du rapport sur l'examen organisationnel de la section des Relations de travail devrait être remise aujourd'hui ou lundi. Les

recommandations seront examinées avec l'équipe de direction avant un atelier de deux jours prévus en septembre avec la section des Relations de travail pour discuter de la mise en œuvre des recommandations.

En ce qui concerne la politique de vaccination, quelques griefs individuels supplémentaires ont été déposés. Les deuxième, troisième et très probablement derniers griefs individuels seront renvoyés à l'arbitrage à la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral dans la semaine du 6 juin.

Le processus d'accès aux listes des membres des sections locales a été publié et, à ce jour, les dirigeants de cinq sections locales ont demandé et obtenu l'accès à la liste des membres de leurs sections locales respectives. Deux autres demandes ont été reçues cette semaine et sont en cours de traitement.

En ce qui concerne la création d'adresses de courriel de l'ACEP et d'un site de collaboration pour les membres du CEN, seuls huit membres du CEN n'ont pas demandé qu'une adresse de domaine ACEP-CAPE soit créée pour eux. Les licences ont été demandées et attribuées pour les autres membres du CEN et le site de collaboration devrait être fonctionnel au plus tard au début de la semaine prochaine.

L'équipe de direction s'est réunie le 9 mai en vue d'examiner et évaluer les priorités de 2021-2022, et d'établir ses priorités pour 2022-2023.

Le rapport trimestriel du directeur général à l'intention du CEN est en cours de préparation et sera soumis au CEN avant la réunion mensuelle de juin.

3.3 Rapport de la conseillère spéciale : L'avis de négocier a été envoyé à la Bibliothèque du Parlement (BdP) il y a deux semaines. La BdP poursuit le processus d'appel d'offres pour le recrutement d'un négociateur en chef. Les parties ont donc convenu de suspendre temporairement les échéanciers afin de permettre la conclusion de ce processus. Les dates provisoires de négociation ont été fixées au début de juillet dans l'espoir que le poste de négociateur en chef soit pourvu à ce moment-là. Une réunion de l'équipe de négociation de la BdP s'est tenue les 11 et 12 mai pour examiner les propositions découlant du sondage sur la négociation qui a été envoyé aux membres de la BdP en janvier. L'équipe de recherche est en train de compiler les recommandations et les modifications proposées. Un membre de l'équipe de négociation de la BdP s'est retiré, car il a accepté un poste de gestionnaire intérimaire, ce qui le plaçait en situation de conflit d'intérêts. G. Gosselin (membre) assumera ces fonctions.

Le Conseil du Trésor n'a pas encore mis à jour la politique sur la vaccination obligatoire, malgré l'échéance de six mois fixés au 6 avril, qui n'a pas été respectée.

Les lignes directrices relatives à la santé au travail de la fonction publique ont été révisées le 13 mai et ont été publiées sur le site Web du Conseil du Trésor. Selon ces lignes

directrices, les ministères et les organismes peuvent réintégrer les locaux au maximum de leur capacité en utilisant des pratiques préventives appropriées en milieu de travail.

3.4 Rapport de la directrice des Communications : Compte tenu des problèmes de son, un rapport sera fourni lors de la prochaine réunion du CEN.

3.5 Rapport de la directrice des Politiques, négociatrice en chef et avocate générale : En ce qui concerne la politique de vaccination obligatoire, deux griefs de politique ont été déposés le 17 mai (un pour le groupe EC et un pour le groupe TR) parce que le Conseil du Trésor n'a pas révisé sa politique dans le délai de six mois fixés au début d'avril. Malgré le bien-fondé de cette politique lorsqu'elle a été présentée au départ, la position de l'ACEP sur la politique de vaccination obligatoire demeure de prévoir des mesures d'adaptation pour les employés non vaccinés. L'AFPC a également déposé des griefs similaires. Nous affirmons que les lignes directrices sur la santé au travail dans la fonction publique doivent être adaptées aux réalités d'aujourd'hui et aux besoins de chaque endroit et de chaque situation. Un outil solide a été élaboré à l'intention des ART et des dirigeants de sections locales pour les aider lors des consultations avec l'employeur au sujet du retour au travail en vue de s'assurer que les mesures mises en place sont adéquates pour protéger la santé et la sécurité des membres.

L'équipe de négociation collective TR a rencontré l'employeur à plusieurs reprises au cours du mois de mai. Le processus de négociation est en cours et le dialogue est constructif. De même, l'équipe de négociation collective EC tente de négocier rapidement une nouvelle convention collective avant la date d'expiration du 21 juin. Plusieurs dates ont été prévues pour rencontrer l'employeur entre mai et juin, et des recherches et analyses approfondies des propositions ont été entreprises pour assurer la préparation des réunions.

** Le reste des discussions s'est déroulé à huis clos. Les observateurs présents ont quitté temporairement la réunion ZOOM.*

3.6 Rapport de la directrice des Finances : À la suite de l'approbation du budget lors de la récente réunion spéciale du CEN, l'équipe de direction se réunira la semaine prochaine pour préparer la logistique et fixer une date pour la tenue du vote des membres. Les états financiers approuvés pour mars et avril ont été distribués au CEN. Bien que l'Association prévoit qu'un excédent sera dégagé à la fin de l'exercice, le montant final pourrait fluctuer, car divers ajustements de fin d'exercice sont appliqués et pourraient entraîner une légère variation. En outre, l'excédent prévu pour l'exercice en cours doit être considéré comme une économie temporaire, étant donné qu'il a été obtenu en raison de la réduction des réunions en personne et des frais de déplacement.

La vérification du régime de retraite ainsi que la vérification globale des finances de l'ACEP supervisée par McCay-Duff sont en cours. La vérification des comptes de l'ACEP elle-

même devrait commencer le 20 juin. Une ébauche finale de la politique d'approvisionnement sera transmise à l'équipe de direction pour examen et commentaires, suivie d'un examen par le Comité des finances, pour finalement être présentée au CEN en vue d'un examen final.

L'Association a fait appel aux services de Deloitte pour l'optimisation de QuickBooks dans le but de maximiser ses capacités, de rationaliser le flux de travail et de réduire la duplication des efforts.

Il est prévu que l'Association subisse une perte sur les investissements pour cet exercice financier. Le gestionnaire de portefeuille de Cumberland a été invité à assister à la prochaine réunion du Comité des finances pour faire le point. Le directeur des finances fera un rapport au CEN lors de la prochaine réunion. Une mise à jour du marché peut également être trouvée dans le prochain rapport du directeur général pour le mois de mai.

**Une situation délicate est survenue au cours des discussions au cours de laquelle l'une des personnes ayant le statut d'observateur, L. Gillis, est intervenue pour demander à parler. On lui a rappelé que les observateurs ne sont pas autorisés à participer aux discussions du CEN, à moins que le président ne s'adresse à eux. Après un premier refus, L. Gillis a été informée que si elle ne se respectait pas cette règle, elle serait expulsée de la réunion. L. Gillis ne s'est pas conformée à cette règle.*

PAUSE-REPAS

4. Exposé sur l'équité, la diversité et l'inclusion : séance d'information sur le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI)

Le coprésident du Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, J. Lafontaine, prend d'abord la parole et présente le conférencier invité du CCDI, P. Kung, chef de fil national, Relations avec les partenaires, ainsi que l'agente d'éducation de l'ACEP, D. Osorio, qui fait un résumé au CEN des activités entreprises à ce jour et s'étend sur le programme de partenariat avec l'ACEP. L'exposé donne un aperçu de l'engagement de la direction, du partenariat avec le CCDI, des facteurs et des concepts clés, du plan d'action du Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion et des initiatives de formation à venir.

Le CCDI rappelle aux participants à la réunion que seules les personnes ayant une adresse électronique du domaine de l'ACEP peuvent accéder à leurs publications informatives et à leurs cours sur leur site Web. Il est possible de chercher d'autres moyens de donner accès à d'autres personnes autorisées par l'ACEP, qui n'ont pas ces adresses électroniques. On recommande au Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion d'envisager de tirer parti de ce partenariat au profit des dirigeants des sections locales, pour faire en sorte que l'accès aux ressources offertes soit accordé au-delà du bureau national.

5. Points de discussion

a) Appui au recours collectif des fonctionnaires noirs : Bien qu'un document d'information ait été préparé, il n'a pas été traduit à temps pour être transmis au CEN avant la réunion. Au lieu de cela, K. Mansfield présente des informations contextuelles et des points essentiels généraux sur le recours collectif déposé auprès de la Cour fédérale du Canada au nom des employés fédéraux noirs. Cette poursuite vise à trouver des solutions à long terme pour régler de façon permanente le racisme et la discrimination systémiques dans la fonction publique du Canada. Par conséquent, le dirigeant syndical et défenseur de la poursuite, N. Marcus Thompson, a indiqué que les responsables du recours collectif des fonctionnaires noirs sont disposés à organiser une discussion virtuelle sur la poursuite le 8 juin, de 11 h 30 à 13 h. Au nom de la section locale 514, il est demandé au Bureau national d'appuyer l'événement en versant une contribution financière au montant de 5 000 \$, en permettant l'utilisation du compte Zoom de l'ACEP pour l'événement du 8 juin et en assurant conjointement l'organisation sur le plan technique avec la section locale 514, soit la direction et la présentation du groupe de discussion. De plus, la section locale 514 demande à l'ACEP d'offrir aux panélistes des honoraires de 500 \$ pour chaque intervenant (3), pour un total de 1 500 \$, et d'envoyer l'invitation et le RSVP à tous les membres de l'ACEP pour participer au groupe de discussion.

Points saillants de la discussion

- Un commentaire est formulé à l'appui de la demande, car elle semble s'aligner sur les objectifs du Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.
- Des préoccupations sont soulevées quant au fait que la date proposée du 8 juin arrive trop vite pour laisser à l'ACEP le temps d'évaluer les demandes et de réunir les ressources et la logistique nécessaires à un tel événement, si l'ACEP décidait d'y contribuer.
- Les demandes à l'égard de l'ACEP doivent être précisées. Elles se déclinent en deux volets : d'une part, demander à l'ACEP d'envisager de couvrir un montant de 1 500 \$ pour les honoraires et le temps de trois panélistes, et, d'autre part, faire un don de 5 000 \$ pour le fonds de défense juridique du recours collectif des fonctionnaires noirs. Il est mentionné que l'AFPC a versé un montant de 1 500 \$ et a également fait un don au fonds de défense (*montant inconnu*).
- Il est affirmé que cette proposition devrait être évaluée comme deux demandes distinctes, la première portant sur les honoraires et la seconde sur un don au fonds de défense. Par conséquent, il est recommandé de demander à la personne à l'origine de la proposition de la soumettre à nouveau comme deux demandes distinctes, conformément aux processus et politiques pertinents.
- Le budget de l'ACEP prévoit une allocation de 2 500 \$ pour les dons, régie par la politique sur les dons qui énonce le processus d'examen des dons (article 10).

- Il faut examiner les statuts et règlements pour déterminer si les sections locales ont un pouvoir discrétionnaire en matière de dons. Dans l'état actuel des choses, la Politique sur les dons de l'ACEP s'applique aux sections locales et n'accorde aucun pouvoir discrétionnaire, précisant que tous les dons doivent être approuvés par le CEN.
- En ce qui concerne les honoraires, il est affirmé qu'en tant qu'initiative de la section locale, ils peuvent être payés directement par la section locale au moyen de remises annuelles, à condition de respecter le budget approuvé de la section locale.

Prochaines étapes : Il est convenu de renvoyer la question des dons faits par les sections locales au Comité des statuts et règlements en vue d'examiner les articles des statuts et des règlements et la Politique sur les dons pour voir ce qui est envisagé et permis. Il est également convenu de renvoyer la question relative à l'événement au Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion pour examen et avis.

Mesure de suivi : K. Mansfield doit traduire le document d'information et le faire parvenir à l'attention de J. Courty.

PAUSE-SANTÉ

- b) Suivi du processus du comité/de l'équipe de négociation collective :** Ce point est reporté au retour du président.
- c) Processus de remboursement des demandes de voyage des administrateurs :** Ce point est reporté au retour du président.
- d) Congrès du travail du Canada :** Comme il s'est écoulé un an depuis l'adhésion, une demande est présentée pour obtenir une mise à jour sur les avantages obtenus, ainsi que les activités accomplies à ce jour. Il est confirmé qu'un document sera élaboré en conséquence et présenté au CEN une fois cet examen terminé.
- e) Mise à jour sur les litiges :** *Ce point est discuté à huis clos.*

6. Points de décision

6.1 Rapport sur la réforme électorale : Le résumé a déjà été distribué et un aperçu du document est présenté par A. Nemeč. Plusieurs membres du CEN ont indiqué qu'ils étaient satisfaits du rapport de synthèse présenté. En se fondant sur les divers modes de scrutin examinés à titre de comparaison, le Sous-comité sur les votes a choisi le mode de

scrutin à vote unique transférable (*aussi appelé « mode de scrutin préférentiel à un tour »*), qui est actuellement utilisé par l'Association des juristes de Justice et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, pour une analyse plus approfondie par le Bureau national de l'ACEP et pour être envisagé comme option pour l'Association.

Il est résolu que le CEN renvoie le rapport du Sous-comité sur les votes sur la réforme électorale au Comité des statuts et règlements pour un examen plus approfondi.

Proposée par : A. Nemec

Appuyée par : E. Tremblay

Points saillants de la discussion

- Il est rappelé qu'il n'est pas du ressort du Comité des statuts et règlements de déterminer la viabilité d'un mode de scrutin ni de s'assurer que le vote est représentatif, mais plutôt de s'assurer que les statuts et règlements correspondent à l'orientation donnée par le CEN.
- Il y a une certaine confusion quant au mandat initial : s'agit-il d'examiner des méthodes pour améliorer la participation des membres et augmenter la participation des électeurs ou plutôt de changer le mode de scrutin?
- Une longue discussion a lieu concernant le pourcentage pour qu'un scrutin puisse être considéré comme légitime et déterminer s'il doit demeurer ouvert jusqu'à ce qu'un seuil de classement soit atteint (p. ex. 30 %).
- L'option proposée permet au membre d'avoir le choix du candidat et de voir le bulletin de vote à l'avance; ce mode de scrutin modernisé permet une plus grande flexibilité grâce à un système de classement. En fin de compte, le candidat sera choisi sur la base d'une majorité statistique.
- À l'inverse, l'adoption d'un mode de scrutin proportionnel représentatif suscite des inquiétudes. En effet, on privilégie plutôt le mode de scrutin « uninominal à un tour », selon lequel le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix est élu, préservant ainsi le principe de démocratie qui permet à chacun de voter.

Vote par appel nominal

Pour (10), J. King, E. Tremblay, R. Kossick, A. Picotte, K. Mansfield, A. Nemec, J. Brulotte, J. Lafontaine, C. Pageau, S. Harquail,

Contre (3) A. Trau, H. Delnick, M. English

Abstentions (2) C. Lonmo, C. Awada

Résolution adoptée

6.2 Approbation des volontaires : Le processus est rappelé aux membres du CEN.

Il est résolu que le CEN approuve tous les volontaires supplémentaires du Comité des candidatures et des résolutions.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : S. Harquail

Abstentions (1)

Résolution adoptée à l'unanimité

Il est résolu que le CEN approuve tous les volontaires supplémentaires du Comité de vérification

Proposée par : même personne

Appuyée par : même personne

Abstentions (1)

Résolution adoptée à l'unanimité

6.3 Listes des membres : Une demande est présentée par l'une des sections locales pour inclure un champ réservé aux ministères dans les listes des membres.

Il est résolu que le CEN approuve l'ajout d'un champ réservé aux ministères sur les listes des membres.

Proposée par : E. Tremblay

Appuyée par : S. Harquail

Discussion: Il est souligné que dans la version française le terme « ministère » devrait être utilisé plutôt que « département ».

Abstentions (1)

Résolution adoptée à l'unanimité

7. Mesures de suivi

On présente ci-dessous l'état d'avancement des mesures de suivi à la suite de la dernière réunion du CEN, le 25 avril 2022 :

- a) Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion : ***J. Courty fera un suivi et demandera à la nouvelle directrice TR, S. Harquail, si elle souhaite se joindre à ce sous-comité – terminée***
- b) Nouveau règlement 16 : ***J. George mettra à jour la version officielle des règlements – terminée***
- c) Dotation des nouveaux postes de l'ACEP : ***Organiser une réunion du Sous-comité des ressources humaines pour faire le point sur l'état d'avancement et les prochaines étapes des initiatives de dotation en personnel – terminée***
- d) Procédure relative aux adresses électroniques de l'ACEP pour les membres du CEN : ***J. Ouellette s'occupera du déploiement – terminée***
- e) Question de savoir à quelles sections locales les membres appartiennent : ***J. Ouellette organisera la première réunion – terminée. S. Crawford s'est porté volontaire pour rédiger quelques principes et une réunion sera organisée dès que ce travail sera terminé.***

Résolution en vue de lever la séance.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : C. Lonmo

Résolution adoptée à l'unanimité

La réunion du CEN est levée à 16 h 03 (HAE).

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 27 mai 2022.

Approuvé par :

Président

Date